parce que, descendant de voiture, le Président s'est arrêté au rond point de l'Avenue de la Mer pour déposer une énorme couronne de roses au pied du monument du « Pluviôse ».

Il resplendit d'un or tout neuf, ce monument inauguré de dimanche dernier. Montant la garde, l'équipage actuel du « Pluviôse » radoubé et remis en service est là, en des attitudes rigides, comme faisant partie lui aussi de cette dédicace de granit et de bronze.

Le Président s'incline. Des hourrahs partent de la foule. Les roses tremblent au vent.

Il fait un beau rayon de soleil. Tout est gai et resplendissant. L'équipage présidentiel roule alertement maintenant sur le gravier dans le tintamarre des sonneries de cavalerie...

Où est le deuil d'antan, pauvres morts qui dormez dans des cimetières perdus de la côte bretonne ?

La Ville de Calais fait fête à M. Poincaré

A présent, c'est la vraie fête.

Longuement, dans Calais, entre les haies des soldats maintenant une foule énorme, le cortège défile.

Encore des drapeaux et des arcs de triomphe, et des acclamations.

Au passage, dans Saint-Pierre, le Président admire à loisir la fière silhouette du nouvel Hôtel de Ville en construction et dont le beffroi grimpe déjà dans le ciel avec une légèreté de dentelle qui est ici d'un heureux à-propos.

On arriva à la Mairie dont la grande salle luxueusement ornée, regorgea bientôt de toute la foule [illegible] de corée, galonnés du cortège officiel.

M. Morieux, maire, prononce alors un discours très apprécié. M. Poincaré l'écoute avec une vive attention, dardant son regard [illegible]

Voici [illegible] M. Morieux :

Discours de M. Morieux

MAIRE DE CALAIS

[illegible] le Président de la République,

[illegible] l'honneur que [illegible] voyage où les fatigues ne vous ont pas été épargnées, à interrompre votre retour pour être son hôte pendant quelques heures.

Au nom de la population et de la municipalité, [illegible] la bienvenue dans notre maison commune.

Les acclamations dont vous avez été accueilli [illegible] à votre personne qu'à la magistrature que vous exercez, vous ont d'ailleurs, bien montré les sentiments d'estime et de reconnaissance que l'on professe pour vous. Calais, la population calaisienne, laborieuse et pratique, n'a pas oublié, en effet, les services éminents que vous avez rendus à la cause de la civilisation, quand, d'accord avec M. Edward Grey, l'illustre homme d'Etat qui dirige les affaires étrangères du pays ami, [illegible] conjurer les [illegible] la confiance que comme [illegible] influence que [illegible] pour la Paix [illegible] encore, si c'est nécessaire, se manifester.

Nous nous réjouissons que votre visite chez nos voisins de l'autre côté du détroit ait encore resserré les liens de cette « Entente Cordiale » qui, après des luttes séculaires, a rapproché les rivaux d'autrefois.

L'histoire de notre vieille cité calaisienne est faite tout entière de l'histoire des luttes entre la France et l'Angleterre. Mais la haine n'est pas éternelle : un jour est venu où les deux nations réconciliées l'ont compris. Et nulle part plus qu'à Calais on ne se réjouit maintenant des progrès de l'Entente Cordiale et des gages qu'elle apporte, dans la situation troublée que nous traversons, à la sécurité de notre pays.

Vous avez entendu, ces jours derniers, beaucoup de discours, Monsieur le Président, et je m'en voudrais d'être indiscret en prolongeant indûment celui-ci. Mais je sais que, malgré les soucis que vous imposent les grands intérêts dont vous avez la charge, vous voulez bien encore réserver votre bienveillance à des intérêts moindres. C'est pourquoi je me permets de signaler à votre attention le projet que la municipalité calaisienne se propose de soumettre prochainement à l'administration en vue d'obtenir la cession à la Ville des terrains militaires désaffectés qui avoisinent la plage.

La réalisation de ce projet nous permettra, nous en avons l'espoir, de faire de Calais une station balnéaire pouvant rivaliser avec ses concurrentes des plages Belges, qui attirent encore un trop grand nombre de visiteurs de notre région du Nord, qu'il est pourtant de l'intérêt français de retenir sur les plages françaises.

Si vous voulez bien, Monsieur le Président de la République, signaler ce projet à la bienveillance du Gouvernement, dont je salue ici deux représentants : M. le Ministre des Affaires Etrangères et M. le Ministre de l'Intérieur, et par votre haute intervention obtenir que que nous espérons réaliser, sera intervenu, s'accomplissent avec toute la célérité possible, vous auriez obtenu un titre de plus à la reconnaissance de la Ville de Calais.

Je porte un toast à la France, à la République et à son Président.

M. Pagniez, président de la Chambre de Commerce de Calais, exprima ensuite en quelques mots les sentiments respectueux des industriels calaisiens envers le premier magistrat de la République et formula le vœu que l'attention du Gouvernement se porte sur la nécessité d'agrandir le port de Calais et de donner aux barrières douanières internationales moins de rigide résistance pour l'exportation des dentelles calaisiennes.

Puis indiquant d'un geste un vaste panier élégamment enrubanné que présentaient deux jeunes dentellières, M. Pagniez offrit au Président, au nom de la Chambre de Commerce, ce trésor de légères batistes et de précieuses dentelles...

M. Poincaré remercie les Calaisiens

M. Poincaré, avec une précision et une vigueur de paroles qui fit impression, remercia en ces termes M. Morieux et M. Pagniez de leurs discours de bienvenue :

Monsieur le Président,
Monsieur le Maire,
Messieurs,

« Laissez-moi d'abord remercier l'industrie calaisienne du charmant souvenir qu'elle veut bien m'offrir et de la gracieuse présentation que m'en a fait cette aimable et souriante jeunesse.

Je conserverai précieusement en mémoire de votre accueil, ces produits de votre ville. C'est un agréable devoir, pour le Président de la République, de rendre un hommage d'admiration à ceux qui répandent au dehors le goût français. Lorsque vos tulles et vos dentelles s'exportent sur les grands marchés du monde, ils y introduisent un peu de notre influence artistique et morale. Je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance que les pouvoirs publics veillent toujours avec sollicitude à la prospérité d'une industrie [illegible] et importante pour la richesse de votre ville et pour le sort des ouvriers calaisiens.

Rien de ce qui intéresse votre [illegible] ne saurait d'ailleurs me laisser indifférent, et je retiens [illegible] au sujet des terrains qui avoisinent la plage, soit à propos de l'amélioration et de l'agrandissement du port. Je signalerai aux Ministres compétents les questions [illegible] de son commerce.

Lorsque vous songez ainsi à l'avenir de votre ville, vous voulez, Messieurs, qu'il soit digne du passé. Vous êtes fiers de votre histoire et vous avez raison, car jusque dans les heures de [illegible] et d'abnégation. Mais où sont les rivalités et les luttes d'autrefois ? Les deux peuples dont les [illegible] ont si longtemps lutté sur notre [illegible] sont maintenant unis dans une même pensée de concorde et de paix. L'accueil qui vient d'être fait par la ville de Londres au représentant de la France est une nouvelle manifestation de leur amitié, et puisque c'est à Calais que j'ai pour la première fois, l'occasion de prendre la parole à mon retour, vous me permettrez d'envoyer d'ici à la noble nation britannique avec l'expression profondément émue de ma gratitude, le salut cordial de la République Française. »

Un lunch parfait rassembla autour des tables tous les officiels et invités et l'on vit les plus protocolaires fonctionnaires et les plus solennels généraux attaquer le roastbeef ou le chaudfroid de volailles, une petite assiette en main et la fourchette active de l'autre, en froissant sous leur bras les panaches de leurs bicornes.

La revue des Sociétés et le baiser traditionnel

Mais M. Mollard, impitoyable, rappelait au Président que l'heure du départ approchait.

M. Poincaré, guidé par M. Morieux, maire, descendit sur la Grand' Place où toutes les sociétés calaisiennes étaient rangées, drapeaux flottants.

Il y avait surtout des groupes charmants des enfants des écoles costumés les petits garçons en matelots, les petites filles en pêcheuses du Courgain, jolies à ravir sous leur coiffe traditionnelle de dentelle raide.

Et le Président ne put résister au plaisir, — c'est l'usage consacré, — d'embrasser une de ces petites pêcheuses, toute rougissante de l'honneur.

« Vive Poincaré ! » clama aussitôt la « petite classe » très émue.

Les voix graves des vieux loups de mer groupés à proximité, grondaient en riposte : « Vive Poincaré ! »

Le Président passait, souriait, saluait, mais M. Mollard qui n'avait pas oublié sa montre le pressait du regard et ne lui laissait pas le temps de s'attarder.

LE DEPART

On remonta en voiture. Les trompettes clamèrent à nouveau la venue du Président à la foule toujours compacte sur le trajet de la Mairie à la Gare.

Sous les crépines rouges et or qui garnissaient la gare, M. Poincaré put échapper un moment à la sollicitude de M. Mollard et trouver le moyen de remettre quelques médailles à une vingtaine de vieux serviteurs du chemin de fer.

Puis M. Poincaré grimpa dans son wagon et apparut à une portière. Le temps de serrer la main à M. Morieux, de le remercier une dernière fois du bon accueil des Calaisiens et le train partait, parmi les acclamations.

M. Mollard, dans l'ombre du wagon consultait encore sa montre. Il était trois heures et demie. M. Mollard avait gagné dix minutes sur l'heure réglementaire et il sourit.

ALEX WILL.

LE DEPART D'ANGLETERRE

M. Poincaré quitte Londres

Londres, 27 juin. — Dès 8 heures du matin, la foule s'assemble sur le parcours que doit suivre M. Poincaré pour se rendre à la gare de Victoria.

Le Président de la République, qui ne présente aucune marque de fatigue, quitte le palais de Saint-James à 9 h. 45. Une ovation prolongée lui est faite.

A son arrivée à la gare, le Président est reçu dans le salon royal, tout décoré de fleurs, par le roi, le prince de Galles, le duc de Connaught, et le prince Arthur de Connaught.

Après avoir échangé quelques paroles avec le roi, ayant à sa droite M. Poincaré, suivi du prince de Galles et du duc de Connaught, pénètre sur le quai, où le cortège est respectueusement salué par le lord-maire, plusieurs officiers généraux, les membres de l'ambassade de France et quelques représentants de la colonie française.

M. Poincaré s'entretient encore quelques instants avec le roi, puis le Président et le souverain se serrent la main. Le Président prend ensuite congé du prince de Galles, du duc de Connaught et de Sir Edward Grey, et, revenant vers le roi, il lui serre à nouveau la main, puis il monte dans son wagon-salon et le train se met en marche.

Le départ de Douvres

Douvres, 27 juin. — Le train présidentiel entre en gare de Douvres à 11 h. 50.

Les canons des flottes anglaise et française tonnent aussitôt.

A sa descente du train, le Président est reçu par l'amiral Hamilton, entouré des officiers de son état-major, et par le colonel Nelson, commandant la défense des côtes anglaises du sud-est.

Le Maire de Douvres présente une adresse au Président, au nom de la Municipalité et des citoyens de la ville. M. Poincaré remercie.

Le Président se rend ensuite au quai d'embarquement.

Avant de prendre place à bord du paquebot qui doit le conduire à Calais, M. Poincaré répond à une adresse que lit le « recorder ».

A ce moment, 21 coups de canon sont tirés par les deux flottilles anglaise et française qui ont pris le large.

Lorsque le paquebot « Pas-de-Calais » lève l'ancre, trois aéroplanes de la marine britannique viennent évoluer au-dessus des navires rassemblés.

Télégramme de M. Poincaré au Roi d'Angleterre

Calais, 27 juin. — En mettant le pied sur le sol français, M. Poincaré a adressé au Roi d'Angleterre le télégramme suivant :

« A Sa Majesté George V, Roi du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, Empereur des Indes.

Avant de quitter le sol de l'Angleterre, [illegible] à Votre Majesté l'expression de ma reconnaissance pour [illegible] accueil amical et pour toutes les attentions [illegible] France.

[illegible]

« R. POINCARE. »

A la Chambre

LES INTERPELLATIONS sur la " cambriole " gouvernementale ET L'INQUISITION DANS LES CASERNES

Séance du matin

Le 7e douzième - La couverture des charges militaires

Paris, 27 juin. — La Chambre a [illegible] toute sa séance de ce matin [illegible] vers crédits et de reports de crédits de [illegible] 1912 à l'exercice 1913, notamment [illegible] qui concerne les dépenses du Maroc [illegible] budget annexe des chemins de fer [illegible] Mais c'est surtout le septième douzième [illegible] budget de 1913 applicable au mois de [illegible] qui a donné lieu à un long débat et à des explications importantes à propos des ressources à créer pour couvrir les dépenses militaires.

M. COLLIARD et M. DUMESNIL, [illegible] ont déclaré qu'ils ne voteraient pas le septième douzième, le ministre des finances n'apportant pas un programme financier d'ensemble, comme le commande la situation.

M. LENOIR a imputé la responsabilité du vote final du budget au ministre des finances qui a apporté devant la commission des propositions de taxes inacceptables. Pour marquer sa défiance envers un tel procédé, il déclare qu'il ne votera pas le septième douzième.

INTERVENTION DE JAURES

JAURES a proposé l'ajournement du vote sur le septième douzième jusqu'à ce que le gouvernement ait apporté des projets de taxes pesant sur les classes riches afin de couvrir les dépenses du programme militaire. Il a fait remarquer que l'Allemagne avait imposé aux classes dirigeantes les sacrifices nécessités par les armements nouveaux.

C'est à deux jours d'intervalle que le Reichstag a voté les armements nouveaux et les mesures fiscales à l'aide desquelles l'Allemagne va faire face aux dépenses militaires.

En France, au contraire, on vote d'abord le programme militaire [illegible] bien de dire à quelles ressources on aura recours afin de ne pas laisser [illegible] des sacrifices [illegible] On veut combiner [illegible] dans le vote des dépenses [illegible] d'ajournement dans les [illegible]

M. BARTHOU REPLIQUE

M. BARTHOU [illegible] pays verra [illegible] M. Jaurès et le parti socialiste [illegible] [illegible]

[illegible] budget [illegible] 1911 [illegible] M. [illegible] relatif au service [illegible] le gouvernement demandent au [illegible]

[illegible] militaires [illegible]

M. [illegible] président de la commission du budget, déclare que la commission a déjà commencé l'examen des moyens financiers destinés à faire face aux dépenses militaires. Elle est unanime à vouloir que les ressources nouvelles soient demandées à ceux qui possèdent. Elle apportera son rapport de manière que la Chambre puisse statuer avant de se séparer.

JAURES déclare que, dans ces conditions il a satisfaction et retire sa motion.

Par 477 voix contre 93, le projet de septième douzième est adopté.

La séance est levée.

—x—

Séance de l'après-midi

Paris, 27 juin. — Par une question [illegible] le gouvernement, M. de [illegible] [illegible]

[illegible]

La " cambriole " gouvernementale

L'INTERPELLATION POULAIN

[illegible] Albert POULAIN poursuit son [illegible] commencé vendredi dernier.

[illegible] contre les nombreuses perquisitions opérées dans sa région ; il se plaint [illegible] des paquetages de soldats aient [illegible]

M. ETIENNE, ministre de la Guerre. —

Partout, les paquetages ont été ouverts en présence des soldats eux-mêmes.

Albert POULAIN affirme qu'à Charleville deux soldats, l'attendant dans la rue lui ont déclaré, cinq jours après les perquisitions que, rentrant [illegible] ils avaient trouvé leurs paquetages défaits.

On a procédé [illegible]

On a institué [illegible] aux soldats ont été ouvertes.

Au lendemain des [illegible]

[illegible]

Interpellation Brenier

[illegible]

Intervention de M. Paul Meunier

Contre l'abus du droit de perquisition

[illegible]

[illegible] subordonnés à la désobéissance.

[illegible] peut se référer [illegible] loi de 1893, soit à la loi de 1894.

La loi de 1893 vise la provocation [illegible] à la désobéissance par des écrits [illegible] des paroles. La juridiction est la cour d'assises.

Au contraire, la loi de 1894 vise la propagande privée et elle institue la compétence du tribunal correctionnel.

L'orateur demande quelle loi a été visée [illegible]

[illegible] non seulement des actes et des [illegible] mais la propagande privée.

Si l'on entend [illegible] des poursuites de [illegible] il n'y aurait plus de sécurité pour [illegible]

L'orateur rappelle les déclarations faites par M. [illegible] sénateur Bérenger sur l'article 2 de la loi de 1894.

Il [illegible] de plus grave que [illegible] vient faire de la loi de [illegible] des perquisitions [illegible]

La presse a annoncé que, dès le jour [illegible] ouvrir une instruction [illegible] provocation de militaires à la désobéissance, M. le juge d'instruction [illegible] a délivré un nombre considérable [illegible] de perquisitions à Paris et en [illegible]

[illegible] perquisitions ont été opérées [illegible]

[illegible] le plus souvent exécutées par les fonctionnaires de l'ordre administratif [illegible] ont eu lieu la plupart du temps au domicile des citoyens, en dehors de la présence des intéressés.

Un grand nombre de papiers privés n'ont [illegible] aux intéressés malgré leurs réclamations.

[illegible] le code d'instruction criminelle dans les perquisitions qui ont été ordonnées par M. Drioux. La visite domiciliaire n'a pas pour but de découvrir l'inculpé, mais de découvrir la preuve de la culpabilité du prévenu. (Très bien ! Très bien !)

L'orateur proteste contre les perquisitions opérées par les commissaires de police en dehors de la présence des intéressés.

Les secrétaires de syndicat ont été gardés à vue [illegible] on perquisitionnait ; [illegible] domicile.

[illegible] saisie [illegible] des opérations [illegible] celles qui mènent les pillards [illegible] dit M. Georges Picot [illegible] Revue des Deux Mondes [illegible]

Non seulement on a dépouillé les papiers en dehors de la présence des intéressés, mais [illegible] obtenir la restitution des pièces qui leur ont été enlevées [illegible] n'ont pas de rapport avec l'inculpé.

Qu'entend faire le Garde des Sceaux

[illegible] demande à M. le garde des sceaux quelles instructions il compte donner [illegible] pour éviter le retour de ces [illegible]

La Chambre sera unanime à protester contre les perquisitions ordonnées sur de simples soupçons.

M. le garde des sceaux est-il disposé à accepter la discussion de la proposition votée par le Sénat en 1909 pour empêcher les abus du droit de perquisition ?

[illegible] un homme épris de justice ne peut [illegible] qu'on fasse du code d'instruction [illegible] un instrument de tyrannie et qu'on [illegible] le domicile des citoyens aux investigations brutales et incessantes de la police.

M. LE PRESIDENT dit qu'il vient d'être [illegible] qu'un crédit voté par la Chambre [illegible] modifié par le Sénat. Il propose à la [illegible] en raison de la date, de suspendre [illegible] pendant quelques instants.

[illegible] insiste pour la continuation de la discussion.

M. DELORY demande le renvoi de la discussion à vendredi et le renvoi du vote du crédit à lundi après-midi.

M. LE PRESIDENT fait observer que le [illegible] serait trop tard [illegible]

[illegible]

[illegible] adopté à l'unanimité des [illegible]

Au SENAT

Paris, 27 juin.

[illegible] sous la [illegible] Waddington, [illegible]

[illegible]

FEUILLETON DU 28 JUIN — N° 20

Cœurs et Frimousses

GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT

de Henri PELLIER

PREMIERE PARTIE

Le plus aimé des trois

Sa joie eût été moins complète s'il eût connu la vraie cause de cette subite amabilité de la jeune fille.

C'est que Joséphin Douillette était parmi les convives.

Bien que Mme Duchampoin le jugeât assez insignifiant, et que M. Duchampoin le considérât comme un petit imbécile, Joséphin était volontiers reçu dans la maison.

D'abord, l'on croyait, en l'invitant, être agréable à Oscar Beaucastel. Et puis le jeune employé de la sous-préfecture n'était pas seulement considéré comme l'un des jeunes gens les mieux élevés et les plus vertueux de la ville, il avait aussi certaines qualités qui le faisaient bien voir de la société d'Hazebrouck.

Joséphin avait appris de son ancien professeur du séminaire une foule d'anecdotes, toujours les mêmes, mais dont le sel était assez gros, et plaisait dans ce milieu provincial où l'on aimait le rire facile et qui n'exige pas, avant de se produire, un travail de l'esprit.

Et puis Joséphin Douillette était ce qu'on appelait un jeune homme « bien pensant », c'est-à-dire estimé et vanté par toutes les dévotes de l'endroit.

Il savait aussi tourner avec assez d'à-propos les pages de la musique quand, dames [illegible] au piano [illegible] romance, et jouait avec [illegible] d'honnêteté au jeu [illegible]

[illegible] timidité qui faisait [illegible] et rougissait à tout propos [illegible] fragile des jeunes filles.

[illegible] Joséphin Douillette avait [illegible] toute particulière à bafouiller [illegible] des soleils.

[illegible] la petite bonne des Duchampoin [illegible] la scène du bois des Trois-Girouettes. Il se souvenait vaguement qu'il avait échangé avec Catherine des propos d'une regretable légèreté, et qu'il avait même été obligé d'acheter son silence en lui [illegible] un louis. Sans doute il se savait innocent, mais il planait quand même sur cette rencontre imprévue, en plein bois, et sur les reproches assez vifs qu'avait osé lui adresser la petite bonne, un mystère qui troublait encore Joséphin.

Et chaque fois qu'il sentait peser sur lui le regard de Catherine, ou surtout qu'elle le frôlait en servant à table, il sentait tout tourner autour de lui et s'imaginait que tous les convives le regardaient avec persistance et sévérité.

Heureusement M. Duchampoin avait invité un de ses amis, M. Pomasac, receveur d'enregistrement, et bon gros vivant qui mettait de l'entrain partout où il se trouvait.

Il n'y avait pas besoin de demander si Pomasac était du midi.

Son nom, comme toute sa personne, sentait l'ail, le soleil et le bruit.

Complètement chauve à quarante ans, il avait par contre une barbe noire très fournie dont il était fier.

Resté vieux garçon, il n'avait pas son pareil pour découper à table, et expliquer les recettes culinaires. Avec cela une gaîté un peu [illegible] voyageur, mais qu'on lui pardonnait parce qu'il était toujours très poli avec les dames, presque obséquieux, plein de respect pour tout ce qui touchait à la religion.

Il jouait de plus assez bien de la flûte, et c'était plaisir de l'entendre moduler de plaintives et douces ritournelles, alors qu'il enflait ses joues, rebondies et colorées, à croire qu'il allait souffler la tempête dans son instrument.

Certes, Pomasac eût été plutôt fait pour jouer du piston et Joséphin Douillette de la flûte, mais la déesse de l'Harmonie en avait décidé autrement !

Joséphin avait du reste peu de sympathie pour ce gros réjoui de Pomasac qui semblait ignorer dans le monde ce que sont la crainte et la timidité.

Mais ce soir-là Joséphin était trop content que l'attention se détournât de sa timide personne, et il savait gré à Pomasac de son aisance tapageuse et de son bavardage osé.

Après dîner, Berthe Duchampoin exécuta quelques savants morceaux de musique classique, que les dames d'Hazebrouck applaudissaient toujours avec des gestes pâmés, et entre deux bâillements.

La jeune fille sans se départir de son calme souriant, profita de ce que Joséphin Douillette était près d'elle, attentif à tourner les pages de ses partitions, pour lui murmurer entre deux morceaux :

— Vous délaissez la poésie, monsieur Joséphin. Il y a bien longtemps que je n'ai lu de vos vers.

Joséphin Douillette fut très ému de ce reproche mérité et qui le flattait.

Depuis sa double rencontre, au bois des Trois-Girouettes, avec Prudentia, puis avec Catherine, il avait été si troublé qu'il lui avait été impossible de rattraper l'inspiration poétique. On eût dit que sa Muse l'avait pour jamais abandonné.

Il s'excusa donc en balbutiant, et eut la présence d'esprit et le courage de répondre à la jeune fille :

— Je n'ai pu encore surmonter l'émotion que m'a causée le projet de vos fiançailles !

A quoi Berthe Duchampoin répliqua aussitôt, le plus naturellement du monde, comme si elle eût débité l'une de ses banalités qui s'échangent auprès d'un piano :

— Ne craignez rien. Je n'ai qu'une parole, et je vous répète que je ne serai pas la femme d'Oscar Beaucastel.

A ce moment, au milieu du salon, le jeune sous-préfet faisait la roue et daignait causer politique. Il ne se doutait guère du peu de progrès qu'il avait fait dans le cœur impitoyable de sa douce fiancée.

Quant à Joséphin Douillette, la promesse qu'il venait de recueillir pour la seconde fois, sur les jolies lèvres de Mlle Duchampoin, l'avait transformé.

Oubliant pour un instant sa timidité, il se multiplia auprès des dames rangées en cercle autour du piano. Il eut un mot pour l'une, un morceau de sucre ou une tasse de thé pour l'autre. Il fit si bien que Mme Duchampoin le pria de chanter quelque chose.

Joséphin Douillette avait, certain soir, exécuté sur son piston le grand air de *Rigoletto*. Mais dans la pièce fermée, cela avait causé un tel tintamarre, faisant trembler les vitres et sauter les bobèches, que Mme Duchampoin avait bien juré qu'on ne l'y reprendrait plus. Et comme elle avait appris que Joséphin avait, un jour de fête, fait sa partie au milieu des chantres, aux grandes orgues, elle s'était empressée de le supplier, à l'une des soirées suivantes, de chanter quelque chose.

Joséphin Douillette s'était toujours refusé à donner ainsi de sa personne, surtout dans cette maison où il se troublait facilement.

Mais ce soir-là enthousiasmé par les paroles encourageantes de Berthe, il avait accédé au désir de Mme Duchampoin, et, sans se faire trop prier, il venait d'[illegible] l'*Ave Maria* de Gounod.

Etonner est peut-être beaucoup dire, car Joséphin Douillette avait une voix de fausset qu'il faisait chevroter avec prétention. Dans les notes hautes, il chantait même du nez et émettait de ces sons claironnants qu'affectionnent à Paris les marchands de robinets.

Seulement il avait une façon si poétique de rouler ses petits yeux au ciel, et de pencher sur son épaule une tête inspirée, que les dames qui l'entendirent ce soir-là affirmèrent qu'il chantait avec autant de conviction que de goût.

Berthe, elle-même, partageait l'engoûment général, et trouvait que Joséphin « mettait de l'âme » dans ce qu'il chantait !

Quelqu'un qui n'était pas de cet avis c'était le joyeux Pomasac.

En entendant les roucoulades prétentieuses de Joséphin, il se sentit pris d'un désir subit d'aboyer ou d'imiter le chant du coq.

N'y tenant plus, il s'approcha de Duchampoin et lui dit :

— Allons faire un tour et fumer un cigare.

M. Duchampoin voulut le faire patienter, en lui annonçant que Joséphin Douillette allait chanter un second morceau : le *Lac* de Lamartine.

Mais cette promesse ne fit que redoubler le désir qu'avait Pomasac de « se défiler ».

Il finit par entraîner son ami Duchampoin et une fois dans les rues désertes et calmes d'Hazebrouck, il lui tapa joyeusement sur le ventre, en disant : — Et puis, mon bon, je vous ai réservé une surprise. Je vais vous faire connaître le « Parc aux Poules ! »

[illegible]

[illegible] son ami Duchampoin [illegible] où passaient rarement [illegible]

Cette rue qui se trouvait non loin de l'église était tout ce qui restait du vieil Hazebrouck et ne manquait certes pas d'originalité.

Quelques maisons d'un autre âge, dont les étages supérieurs avançaient et bombaient leurs grosses poutres au point de se rejoindre presque des deux côtés de la rue, mettaient dans ce coin paisible quelques timides et tremblantes lumières.

Une fois les premières maisons passées, l'on trouvait de longs murs, au-dessus desquels s'élevaient de grands et beaux arbres et l'on distinguait de place en place de petites portes qui s'ouvraient bien rarement.

Les habitants de ces propriétés préféraient, en effet, rentrer chez eux par la porte cochère qui donnait sur la rue principale.

Duchampoin, instinctivement, avait redressé sa haute taille et il promenait dans tous les coins des regards méfiants et farouches, comme quelqu'un qui est prêt à riposter vaillamment à une attaque imprévue.

Au fond, il n'était pas très rassuré. A cette heure tardive — il était près de dix heures — toutes les lumières étaient éteintes, et c'est à peine si deux pâles et antiques réverbères jetaient une lueur douteuse se reflétant mystérieusement dans l'eau qui clapotait au pied des vieux lavoirs.

Il finit par interroger Pomasac qui chantonnait gaiement et marchait d'un pas allègre, en homme habitué à prendre un tel chemin.

— Où me menez-vous donc ? demanda-t-il en s'arrêtant sur au milieu de la rue.

— Mais, je vous conduis au Parc-aux-Poules